

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE

## Un argument républicain

Les désordres qui ont éclaté au Tessin ne sont point encore apaisés. Dès le début, le Conseil fédéral avait adopté une politique énergique. Mais cette fermeté ne s'est point longtemps maintenue. Le gouvernement insurrectionnel a déclaré qu'il ne se retirerait que si, non seulement on lui accordait le *referendum* immédiat, c'est-à-dire si on donnait pleine satisfaction à ses exigences. Il exige en outre que le gouvernement conservateur ne soit pas réinstallé. Or il paraît que le Conseil fédéral a répondu par l'acceptation de ces deux propositions. Le commissaire fédéral exercera provisoirement le gouvernement avec deux conservateurs et deux libéraux. Il sera procédé dans le plus bref délai au *referendum*.

La dépêche qui donne ces nouvelles ajoute que les « libéraux » sont très satisfaits. Nous le comprenons sans peine puisqu'ils obtiennent absolument tout ce qu'ils demandaient. Les conservateurs le sont moins et cela est fort naturel aussi, puisqu'ils avaient la légalité pour eux et qu'on donne raison à leurs adversaires. Seulement les conservateurs ne se bornent pas à protester. Ils se réunissent en armes et on ne serait pas surpris de recevoir la nouvelle que la guerre civile a éclaté.

Il n'est pas médiocrement piquant de relever à ce sujet les appréciations de certains journaux républicains français, fort embarrassés de justifier une insurrection éclatant dans une République, alors qu'on ne cesse de nous dire que sous un régime républicain une insurrection n'est point possible. Que voulez-vous, dit en substance un correspondant de la *République française*, « le gouvernement était aux mains des conservateurs cléricaux... le flot libéral montait... Quant au Conseil d'État, ou pouvoir exécutif, il était entièrement conservateur ». L'argument n'est-il point topique ! Oh ! si le gouvernement avait été radical, les conservateurs auraient été inexcusables de se révolter ; mais, avec la situation contraire, le droit se modifie ; c'est du moins ce qu'on nous laisse très clairement à entendre.

Le correspondant de la *République Française* résume ainsi les deux « versions » données des événements :

« Du côté conservateur : le gouvernement était dans la légalité ; s'il avait violé la Constitution, le gouvernement fédéral l'eût rappelé à son devoir. Il a été renversé par un complot ourdi dans les ténébres.

« Du côté libéral ou radical : le gouvernement s'était placé au-dessus de la Constitution. Les citoyens ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour rétablir le jeu de la démocratie. »

C'est toujours la vieille théorie républicaine de l'insurrection devenant un devoir, même lorsque le gouvernement est dans la légalité. C'est une théorie que les radicaux français ne pouvaient manquer de remettre en honneur au moment où la coupable insouciance du gouvernement leur permet de se pourvoir à peu de

frais des armes à tir rapide. Ces raisonnements qu'on tient à propos de l'insurrection du Tessin, on s'empresse de les rééditer pour des éventualités nous intéressant d'une façon plus directe.

## Excommunication laïque

Le *Radical* est dans la joie. « La Maçonnerie française, s'écrit-il, a bien mérité de la République et de la patrie. » Le Convent maçonnique, composé de délégués de toutes les loges de France (rite français), a, en effet, adopté dans sa dernière séance l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil de l'Ordre est invité à mettre en mouvement la justice maçonnique pour arriver à l'expulsion des FF. qui ont coopéré à la direction du mouvement boulangiste et principalement du F. Laguerre et de la L. *La République démocratique* et de tous les FF., députés ou sénateurs, qui ont donné l'appui de leur nom aux comités boulangistes. »

La « justice maçonnique » — quelle drôle de justice ce doit être ! — aura fort à faire.

Cette « justice » — puisque justice il y a — n'est-elle pas un peu tardive ?

Lorsque le boulangisme paraissait devoir sortir vainqueur de la lutte contre la république parlementaire, la Maçonnerie, en effet, est restée neutre. Comme le remarque plaisamment le *Journal des Débats*, elle supportait alors avec beaucoup de patience la conduite de M. Laguerre et de ses amis, et elle a patiemment attendu qu'ils fussent à terre pour leur décocher le coup de pied... suprême.

C'est d'ailleurs une habitude des V. F. Pendant la Commune, quand l'insurrection paraissait triomphante, ils firent sur les remparts une manifestation qu'ils croyaient grandiose, et qui fut surtout grotesque : peu après, lorsque les choses se gâtèrent, ils ne furent pas longs à disparaître comme des lièvres.

Plus tard, ils frappèrent de leur excommunication laïque M. Andrieux, qui les « blagua » avec tant d'esprit, dans un volume qu'on n'a pas encore oublié. M. Andrieux, menacé de toutes les foudres maçonniques, brava leurs menaces — et ne s'en porta pas plus mal.

Quand les V. F. voudront être pris au sérieux, ce qui sera difficile, ils feront bien de ne pas menacer que des adversaires vaincus. Autrement on pourrait croire qu'ils attendent, pour se montrer, d'être bien sûrs de se trouver du côté du manche : ce qui est une manière commode et peu dangereuse de « bien mériter de la République. »

## L'APAISEMENT A REBOURS

Grande fureur lundi matin dans les principaux organes du radicalisme.

Il ne leur suffit pas que, sur la sommation du Conseil municipal du Havre, l'administration ait fait poser à nouveau les scellés sur la porte de la chapelle des Dominicains de cette ville.

Ils exigent maintenant des poursuites contre les religieux « trouvés en rupture de ban. »

Ils accusent de faiblesse le ministère et le somment d'agir avec énergie.

Un autre « scandale » ne vient-il pas de se produire dans les Basses-Pyrénées, à Urt, où une congrégation de Bénédictins possède l'abbaye de N.-D. de Bel-loc-sur-Joyeuse.

Quelques-uns de ces religieux, dispersés en 1880, sont revenus, paraît-il, dans leur propriété et M<sup>r</sup> l'évêque de Bayonne aurait été dernièrement leur rendre visite. Il y aurait même eu bénédiction, sermon et salut donnés par sa Grandeur.

« Ainsi, non seulement la loi reste lettre morte, s'écrit douloureusement *l'Avenir* de Bayonne, mais on la tourne en dérision ! En n'agissant pas, le Gouvernement ferait aveu d'impuissance en face des audaces de la réaction ! »

Les feuilles radicales de Paris font chorus, et le tapage redouble, parce quelques fonctionnaires, frappés l'an dernier comme suspects de boulangisme, auraient obtenu leur grâce. . .

Sans être trop curieux, on peut se demander ce que deviennent les fameuses promesses de conciliation dont les républicains de toutes couleurs parlaient sans cesse au lendemain de leur victoire.

Le gouvernement se défend encore un peu, très mollement, mais n'est-il pas trop facile de prévoir qu'il succombera une fois de plus aux sommations qui lui sont adressées ?

Si les radicaux le débordent, n'a-t-il pas besoin de leur aide pour vivoter au jour le jour ? — Les promesses de conciliation et d'apaisement n'iront-elles pas au pays des vieilles lunes rejoindre leurs promesses électorales ?

L'apaisement pour les radicaux c'est, on le voit une fois de plus, un redoublement de la persécution religieuse, une nouvelle « épuration » administrative et militaire.

Ne faut-il pas essayer, d'une part de plaire aux fortes têtes de la libre pensée, et, de l'autre, trouver des places pour les parents, les amis, les électeurs influents et la séquelle des solliciteurs qu'encombrent les antichambres ministérielles ?

Mais que dites-vous de cet « apaisement » qui consiste à persécuter toujours et à épurer sans trêve ni repos ?

## INFORMATIONS

### LES GRANDES MANŒUVRES

Cambrai, 16 septembre.

M. Carnot assistera à la revue du premier corps. Le deuxième corps arrivera demain dans la soirée, précédé par M. de Freycinet qui arrivera sur les lieux à 3 h. 1/2.

M. Carnot descendra à la sous-préfecture où il dînera demain dans l'intimité.

Jedi, après la revue, le Président offrira un dîner militaire auquel assisteront seulement deux civils : le maire et le sous-préfet.

Aucune réception officielle n'aura lieu ; la municipalité se bornera à aller à la gare saluer le Président.

Des arcs-de-triomphe seront dressés aux deux portes de la ville.

M. Carnot repartira jedi dans l'après-midi avec M. de Freycinet.

La nouvelle de l'arrivée du Président cause une grande animation.

### SUITES DU BOULANGISME

Les *Coulisses* commencent à produire une certaine effervescence à Nancy, qui a envoyé à la Chambre deux députés boulangistes, MM. Barrès et Gabriel. Les journaux républicains somment les deux élus de donner leur démission.

D'un autre côté, l'ancien comité radical s'est réuni jedi soir, et il a été décidé que ces deux députés devaient démissionner.

Le comité a adressé à MM. Barrès et Gabriel une lettre dans laquelle on lit :

« Votre mandat est révoqué et vous ne pouvez plus l'usurper davantage. Si vous êtes honnêtes, rendez l'argent comme vient de le faire votre collègue en boulangisme, M. Martineau, député de Paris, et démissionnez comme va le faire votre autre collègue, M. Naquet.

» Nous vous sommons donc d'avoir les mains nettes : de rendre l'argent et votre mandat.

» Et nous vous crions : Démission ! Démission ! »

Le duel Dumonteil-Mermeix a eu lieu à Neuilly ; à la première reprise, M. Mermeix a été atteint au côté droit d'un coup d'épée qui a fait séton sur une longueur de six centimètres, le pointe de l'épée est sortie un peu au-dessous du mamelon gauche, à deux centimètres du cœur.

Le *Figaro* dit que l'affaire Mermeix-Millevoye est encore pendante ; les témoins de M. Mermeix iront aujourd'hui demander à M. Millevoye s'il veut se battre ou non.

L'*Autorité* croit savoir que M. Constans est personnellement opposé aux poursuites contre les boulangistes compromis dans les *Coulisses*, mais il n'en serait pas de même de ses autres collègues.

M. Reinach, dans la *République française*, se déclare opposé, du moins jusqu'à nouvel ordre et dans l'état actuel des choses, à l'idée de rouvrir le débat devant la Haute-Cour.

### MORT DE JOFFRIN

M. Joffrin, député du dix-huitième arrondissement, est mort avant-hier soir, à 8 heures.

On sait que M. Joffrin était atteint depuis plusieurs années d'un cancer à la face ; dans ces derniers temps, on avait dû le faire admettre à l'hospice Dubois.

M. Joffrin, après avoir été l'un des champions du parti socialiste, avait été élu conseiller municipal du quartier des Grandes-Carrières.

L'an dernier, aux élections législatives, il se présenta dans le dix-huitième arrondissement contre le général Boulanger. Ce dernier était inéligible par suite du jugement de la Haute-Cour ; M. Joffrin fut donc proclamé élu par la Commission de recensement et ses pouvoirs

furent validés par la Chambre après d'orageux débats.

Nos lecteurs ont encore présentes à la mémoire les violentes polémiques qui eurent lieu lors de cette élection. M. Joffrin, déjà atteint par le mal qui devait l'emporter, tint tête à l'orage.

M. Joffrin était né le 16 mars 1846. Il avait été ouvrier mécanicien et s'était lancé dans la politique en 1868. Il fit partie de l'Internationale.

Il prit part à l'insurrection du 18 mars et fut l'un des organisateurs de la résistance de Montmartre. Après l'écrasement de la Commune, il se réfugia en Angleterre, où il resta jusqu'à l'amnistie.

#### AFFAIRE EYRAUD-BOMPARD.

La chambre des mises en accusation a rendu hier son arrêt dans cette affaire.

Elle a envoyé Eyraud et Gabrielle Bompard aux assises de la Seine pour assassinat commis avec préméditation et guet-apens, crime suivi de vol.

Les deux accusés sont sur la même ligne de criminalité.

### LES TROUBLES DU TESSIN

Berne, 15 septembre.

Le Président a reçu, cette nuit, de nombreuses dépêches.

Toutes disent que l'ordre matériel n'est pas troublé, mais que l'excitation est générale.

Un régiment de dragons est prêt à partir.

En quittant le pouvoir, les membres du gouvernement dissous se sont rendus à Luzano. Dans la nuit on a prononcé de nombreux discours, attestant la résolution de ne pas tolérer un gouvernement conservateur.

Une nouvelle compagnie a été envoyée à Lugano. D'autre part, les bandes armées des conservateurs ont été licenciées par leurs chefs. Néanmoins, l'irritation réciproque est telle que la plus grande prudence est de rigueur.

Les conservateurs accusent les radicaux d'avoir maltraité les prisonniers.

L'agitation est intense à Locarno, où les conservateurs sont les maîtres et où ils disposent de 400 hommes en armes.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### CONVOCAZIONE DE CLASSE

Le ministre de la guerre a fait afficher l'ordre de convocation de la classe de 1886 de l'armée active, des réservistes et des autres hommes se rattachant à cette classe.

Il est spécifié que l'affiche apposée tient lieu d'ordre de convocation et que cet appel a pour but d'exercer les hommes pendant une période déterminée dont la durée sera d'environ six semaines.

Les premières convocations sont faites pour le 1<sup>er</sup> octobre.

#### LES HOMMES « A LA DISPONIBILITÉ »

Jusqu'à présent, les hommes dits « à la disposition » n'avaient été appelés « à l'activité » que par classes, suivant les besoins, et au moyen de convocations spéciales.

C'était en vue d'éviter l'encombrement des dépôts à une époque où cette catégorie comprenait des hommes appartenant aux cinq classes de l'active.

Leur nombre ayant considérablement diminué maintenant par suite de la réduction du service d'activité à trois années, le ministre de la guerre vient de décider qu'ils obéiraient, dès 1891, à l'affiche générale comme les disponibles et les réservistes.

On pourra ainsi les utiliser pour la mobilisation.

#### L'ECOLE MILITAIRE D'INFANTERIE

A la demande du général Caillot, commandant le 10<sup>e</sup> corps d'armée, inspecteur général de Saint-Cyr et de Saint-Maixent, le ministre de la guerre a prescrit le transfert momentané de l'École militaire d'infanterie au camp d'Avord. Des considérations politiques ont déterminé, en 1884, l'envoi de l'École militaire d'infanterie à Saint-Maixent. Ces considérations n'existent plus.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### 77<sup>e</sup> DE LIGNE ET 1<sup>er</sup> RÉGIMENT DE CUIRASSIERS

Le concert de la musique du 77<sup>e</sup> de ligne a été donné hier soir, de 5 à 6 heures, devant un plus grand nombre d'auditeurs que la précédente fois. Les artistes dirigés par le sympathique chef, M. Foare, ont pu, de nouveau, faire apprécier leur talent. On a applaudi les différents morceaux composant le programme, notamment l'air de ballet de *Coppélia* et la fantaisie sur la *Fille du Régiment*.

Plus tard, la retraite de l'infanterie à sept heures 1/2 avait attiré beaucoup de monde à sa suite. Mais ce n'était rien à côté de la foule qui a suivi et applaudi avec force vivat le 1<sup>er</sup> cuirassiers dans sa retraite qui a été sonnée à huit heures 1/2.

Le maréchal-des-logis trompette a été forcé par la foule de s'arrêter sur le quai Saint-Nicolas et de faire exécuter par sa troupe un morceau tout spécial et tout original, hérissé de difficultés, dont personnellement il s'est fort bien tiré. Il a reçu les plus vives félicitations.

Ce matin, les régiments ont quitté notre ville : le 77<sup>e</sup> se dirigeant vers Cholet par la route du Pont-Fouchard, et les cuirassiers

prenant la route d'Angers par Saint-Lambert pour s'arrêter aujourd'hui aux Rosiers.

Ces allées et venues de troupes ont donné à notre ville un certain mouvement, rompant ainsi la monotonie du mois de vacances de l'École de cavalerie.

### École d'application de cavalerie de Saumur

#### AIDES-VÉTÉRINAIRES STAGIAIRES

Par application du décret du 14 janvier 1860 (art. 2) et par décision ministérielle du 15 septembre 1890, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires pour prendre rang du 1<sup>er</sup> octobre 1890, les trente vétérinaires diplômés désignés ci-après, et qui sont appelés à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie en 1890-91 :

MM. Mourot (Charles-Gilbert-Fernand).  
Le Calvé (Jules-Yves-Marie).  
Gacon (Louis-Victor).  
Nicolas (Eugène).  
Gatinaud (Jacques-Henri).  
Huber (Antoine-Lucien).  
Largillière (Edouard-Homère-Éloi).  
Lamaysounobe (Jean-Baptiste-Nicolas).  
Morel (Gustave-Georges-Edmond).  
Puissigur (Raymond-Jean-Marie).  
Cordonnier (Jacques-Abel-Edmond).  
Clerget (Étienne-Théophile).  
Calas (Germain-Joachim).  
Dufour (Étienne).  
Grandmougin (François-Auguste).  
Barrué (Jean-Pierre-Charles-Georges).  
Biessy (Pierre-Joseph).  
Jacquin (Alexis-Joseph).  
Pradelle (Louis-Marius).  
Gin (François).  
Brigault (Charles-Alexis-Honoré).  
Fourcy (Albert-Émile-Joseph).  
Seyller (Lucien).  
Watremez (Georges).  
Bouchy (Jules-Pierre).  
Ecaruot (Jean-Marie-Georges).  
Pécheteau (Louis-Paulin).  
Payrou (Pierre-Jacques-Sylvestre).  
Fourcade (François).  
Buffard (Michel).

#### INFANTICIDE ET SUICIDE

##### à Villebernier, près Saumur

Hier mardi, vers 8 heures 1/2 du matin, le jardinier du château de Launay, commune de Villebernier, retirait du puits qui sert à l'arrosage du jardin une cruche qui flottait sur l'eau. Cette cruche contenait le cadavre d'un enfant nouveau-né. Son séjour dans l'eau devait remonter à trois semaines.

M. T.-D. alla immédiatement faire à M. le procureur de la République la déposition de ce fait.

Quelques minutes après, M. T.-D., étant encore à Saumur, était avisé du château de Launay que l'auteur de l'infanticide s'était fait justice elle-même.

La veuve Augustine Besnard, de Montreuil-Bellay, cuisinière, âgée de 40 ans, venait d'être trouvée noyée dans la douve.

Cette femme, assez corpulante, avait d'autant plus facilement dissimulé sa grossesse qu'elle avait eu, précédemment, une maladie qui déterminait l'enflure longtemps après elle.

### LA RÉCOLTE EN MAINE-ET-LOIRE

Récolte en blé : assez bonne. Population, 523,491 habitants; superficie totale, 712,093 hectares; ensemencement en blé, 160,500 hectares; rendement à l'hectare, 42 à 20 hectolitres; production totale du département, 2 millions 86,500 hectolitres; poids naturel à l'hectare, 76 à 80 kilos. Les semailles se sont faites dans de bonnes conditions; bonne levée; température généralement favorable; épiage et floraison passables; mais des pluies et des intempéries sont survenues au moment de la maturation et, en résumé, on ne peut voir la récolte que comme médiocre. — Seigle, peu cultivé; bonne. — Orge, assez bonne; qualités diverses. — Avoine, très bonne. — Sarrazin, bonne. — Pommes de terre, moyenne. — Fourrages, bonne; beaucoup de choix dans les qualités. — Fruits à cidre, petite. — Vigne, petite moyenne.

### LE CALENDRIER DE 1891

Soyons en avance.

Voici les particularités du calendrier de 1891 :

Le premier janvier, un jeudi, *Jovis dies*, le jour de Jupiter. Qu'il nous soit favorable!

Le mardi gras, le dix février.

La mi-carême, le cinq mars.

Pâques, le vingt-neuf mars.

L'Ascension, le sept mai.

La Pentecôte, le dix-sept mai.

Le premier dimanche de la Fête-Dieu, le trente-un mai.

Le quatorze juillet, un mardi.

Le quinze août, un samedi.

La Toussaint, un dimanche.

Noël, un vendredi.

### Les déceptions d'un Commis-Voyageur

Tel est le titre que l'on pourrait donner à la jolie comédie dont les scènes ont amusé, samedi soir, les voyageurs de Baugé à Saumur, et les habitués du café du Commerce, en cette dernière ville.

Le premier tableau nous représenterait un wagon de troisième; on les connaît, ceux que la Compagnie met à la disposition de cette petite ligne: bas, divisés seulement par des cloisons à hauteur d'appui, disloqués par d'innombrables voyages. A la station de Baugé, un jeune ecclésiastique y monte et se place dans un compartiment où il récite son bréviaire. A la gare de Jumelles-Brion, un monsieur, bien mis, chapeau à haute forme, replet et grisonnant, qui se trouvait à deux compartiments de là, se penche à la portière, et d'une

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

#### IV.

Les huit jours de retraite que Jeanne avait imposés à ses soupirants touchaient à leur fin.

Dès la veille du jour fixé pour l'accomplissement du pari, elle reçut les quatre cartes de bristol glacé portant les quatre noms. Aussitôt, elle fit savoir aux quatre amis qu'elle désirait les voir sur-le-champ pour déterminer avec eux les conditions du match.

Aucun d'eux ne se fit attendre, d'autant plus que M. de Buheil avait enveloppé le rendez-vous d'une invitation à déjeuner.

Il était fort inquiet, cet excellent M. de Buheil, modèle des pères complaisants. Cette fois, pourtant, le caprice de sa fille l'avait réellement alarmé. Il était allé aux renseignements et avait appris la distance des îles Chansey à la côte. Onze kilomètres, soit près de six kilo-

mètres à faire à la nage en plein courant de flot ou de jusant, puisqu'il était convenu qu'une embarcation conduirait les joueurs à moitié route du rivage.

Il prit donc Jeanne à part, lui fit des remontrances un peu vives, auxquelles la folle créature répondit en se jetant impétueusement au cou du vieillard :

— Que veux-tu qu'il m'arrive? demanda-t-elle avec son insoucieuse gaieté. Le temps est magnifique, et tu sais comment je nage. D'ailleurs, par surcroît, je serai accompagnée d'excellents nageurs. Enfin, les bateaux ne manqueront pas, et nous avons pris soin de retenir le meilleur patron de la côte, Yvon Toulfran.

En cette dernière assertion, Jeanne dépassait la vérité, car la vérité était qu'elle n'avait fait encore aucune démarche auprès du vieux baigneur. Mais, ici, encore, son incroyable chance la servait, et même en pensant mentir, elle ne mentait pas. David Elphinstone avait pris les devants et retenu la place.

Après le dîner, la conversation fut tout naturellement mise sur le chapitre du pari.

— Eh bien! demanda Jeanne nonchalamment, avez-vous pris toutes les dispositions?

— C'est fait, miss, répliqua l'Anglais avec suffisance.

— Ah! Et quelles sont ces mesures?

— Voici: le patron Toulfran nous loue un grand cotre. Il n'a pas voulu nous conduire lui-même, disant qu'il ne prêterait jamais les mains à l'accomplissement d'une folie. Comme le bruit s'en est répandu en ville, bien des gens veulent assister à la partie. Nous serons dix suivants, plus deux à bord du cotre. Après ça, nous ne défendrons pas aux curieux de nous accompagner en plus grand nombre.

— Très bien, monsieur, fit Jeanne en battant des mains, vous êtes un gentleman accompli; vous faites bien les choses. Et l'heure du match?

— Neuf heures. Ce sera le moment de la marée. Nous serons à dix heures au point précis du départ, c'est-à-dire au moment le meilleur du plein pour éviter les récifs et franchir les six kilomètres de parcours.

— Et le but?

— Le but? Mais vous l'avez fixé vous-même: c'est le Gran-Bouf, le domaine de « l'Ogre », en avant des Honguenants.

— Eh bien, conclut Jeanne, voilà qui va bien! Rendez-vous est pris pour huit heures

et demie du matin, ici même, sur la plage. C'est d'ici que nous partirons en chœur.

Dugardin s'approcha d'elle. Il était ému.

— Mademoiselle, dit-il, il m'est permis de me faire écouter de vous. J'ose vous demander de renoncer à votre projet. Vous le voyez, le refus même de maître Toulfran de nous conduire indique suffisamment le danger d'une pareille entreprise. Je vous supplie de ne pas braver inutilement le péril.

Elle le regarda dans le blanc des yeux, très touchée, au fond de cette sollicitude.

— Au nom de quoi me suppliez-vous, monsieur Dugardin?

Il hésita, puis, d'une voix tremblante :

— Au nom de l'amitié, de l'affection de tous ceux qui vous entourent et auxquels votre mort laisserait d'inconsolables regrets.

— Est-ce que vous seriez de ceux-là?

— Vous n'en doutez pas, mademoiselle!

Elle lui tendit gaiement la main.

— Non, je n'en doute pas, monsieur Dugardin. Mais, écoutez-moi, je vais vous donner une consolation, un moyen pratique de rendre cette douleur consolable pour vous.

— Il la considéra, ouvrant de grands yeux niais dont l'expression la fit rire.

voix retentissante dit à un employé : « Monsieur, veuillez constater que notre wagon n'est pas solide ; quand il est en marche le plafond oscille à faire peur ; et je redoute d'autant plus un accident que nous avons un curé dans ce wagon et que ces gens-là portent toujours malheur. Je vous signale le fait, retenez bien le numéro. » Et il cria encore que le train repartait ; puis, pour mieux affirmer son idée, malveillante et injurieuse, il ajouta en manière de réflexion : « N'est-ce pas pitié d'être obligé d'être enfermé avec ces calotins-là ! » L'ecclésiastique ne répondit rien ; mais, à la gare suivante, il descendit, ouvrit la portière du commis-voyageur, et, après l'avoir salué, se plaça en face de lui.

Le voyageur commença à plaisanter sur le service militaire des prêtres ; mais, voyant que cela ne prenait pas sur son voisin qui avait ouvert son bréviaire et le lisait avec componction, il descendit lui-même et voulut remonter dans un compartiment voisin ; mais il avait compté sans son hôte : la première personne qu'il vit à la portière fut son abbé qui avait escaladé la cloison et lui proposait aimablement de l'aider à monter ses paquets ; indigné, il retourne à l'autre compartiment : même manège, même gracieux sourire de l'abbé qui avait pris le chemin le plus court, au grand amusement des voyageurs.

Alors, le malheureux commis descend sur le quai, pâle, écumant, interpelle le chef de gare et lui dit : « — Monsieur, donnez-moi un compartiment où je sois mieux que dans celui que je quitte. » — « Monsieur, reprend le fonctionnaire, choisissez, vous pouvez monter partout où il y a de la place. » — « Mais, monsieur, je vous demande un compartiment où je puisse être à l'abri des poursuites de Monsieur. » — « Monsieur, reprit avec beaucoup de tact et de bon sens le chef de gare de Longué, le billet de ce voyageur lui permet, comme à vous, de monter partout où il trouvera de la place. Arrangez-vous. » Le malheureux, ainsi débouté de ses plaintes, se retourne vers l'ecclésiastique qui, le suivant comme son ombre, était aussi descendu, et lui dit : « Monsieur, vous me déplaitez souverainement, je ne veux pas que vous me suiviez. » — « Monsieur, lui répond avec un sang-froid railleur son interlocuteur, vous me plaisez extrêmement, je veux vous suivre. » — « Monsieur, choisissez un compartiment. » — « Monsieur, mon compartiment est tout choisi, c'est celui où vous monterez. » — « Mais, Monsieur, le train va partir, décidez-vous. » — « Après vous, monsieur, je suis plus lesté que vous et trouverai le temps avant que le train ne parte. » Ainsi fut fait, car le sifflet vint achever cette scène qui, aux joyeux éclats de rire de toute la galerie, s'était prolongée, grâce à ces désespérants arrêts que ne connaissent que trop les voyageurs de La Flèche à Saumur.

Pendant le reste du trajet, on devine la conversation. L'abbé tint facilement tête à son interlocuteur, car il est bien fragile l'échafaudage qu'élèvent, avec leurs vieilles ritournelles usées, des commis à la langue infatigable et échauffée ! Nous ferons donc grâce, non seulement des obscénités qui n'obtinrent point de réponse, pas même de sourire des voyageurs, mais aussi des clichés si connus du service militaire, de la fainéantise, de l'amour du lucre ; nous ne retiendrons que deux mots : « Oui, on vous connaît, vous, vous êtes un monsieur Freppel, quoi ! — Monsieur, vous me faites trop d'honneur de me comparer à mon grand et illustre évêque. — Oh ! mais vous ne lui allez pas au genou. — Hélas ! je ne lui irai même jamais jusqu'à la cheville ; mais croyez-vous y monter vous-même jusque-là ? »

Puis, à un affreux blasphème, l'abbé ôta respectueusement son chapeau et dit à haute et intelligible voix : « Béni et loué soit le saint nom de Dieu. » — Il se f... pas mal de vous votre bon Dieu. » — Même réponse. — Allez-vous toujours dire cela ? — Hé oui, certes : vous employez le mot Dieu avec un adjectif, je suis bien libre de l'employer avec un autre donc : Béni et loué, etc.

Ce fut tout ; je me trompe, un courageux jeune homme qui suivait depuis longtemps la scène, dit au commis-voyageur : « Vous aviez raison d'assurer que la présence d'une soutane vous portait malheur, car aujourd'hui vous perdez la tête. » C'était l'expression de la pensée de tous.

Cependant — et c'est ici que se présente le deuxième tableau — l'abbé devait s'arrêter à Saumur entre deux trains ; il rencontre un ami et lui narre le fait : « Oh, dit l'ami, que je voudrais voir la tête de l'individu ; mais il faut absolument savoir son nom ! »

Quand on parle du loup, on en voit la queue : l'abbé crut reconnaître son commis-voyageur à trois pas de lui, dans la rue ; un habile mouvement tournant lui en donne la persuasion ; il l'accoste : « Pardon, monsieur, n'est-ce pas avec vous que j'ai eu l'honneur de voyager depuis Baugé ? » Silence. « Je désirerais savoir votre nom ; si vous tenez à vous débarrasser de ma présence, que j'ai lieu de croire importune, veuillez me dire comment vous vous appelez, car je ne vous quitterai pas que je ne le sache. » L'individu s'assied à une table de café, l'abbé se plante crânement devant lui : « Votre nom, s. v. p. » — Quand vous m'aurez donné le vôtre. » L'ecclésiastique décline ses nom, prénom, fonction, domicile. Le commis appelle à l'aide, demande à ce qu'on le débarasse de son gênant compagnon.

Très aimablement le propriétaire du café du Commerce cherche à apaiser le différend ; il était trop tard, les passants s'attroupant, il fallait une fin honnête. — « Votre nom, s'il vous plait, je vous ai donné le mien. » — « Je

n'ai pas entendu ; écrivez-le. » L'abbé le fait au crayon, tandis qu'avec une grande complaisance le maître de café l'écrit plus lisiblement.

Ce n'était pas assez à M. le commis : il lui fallait des témoins, garantissant l'exactitude de l'adresse ; mais, à la proposition, faite par l'abbé, d'entrer chez notre grand confiseur Pallu, les assistants militaires et civils s'y opposèrent, protestant que la parole suffisait, déclarant que la demande était une mauvaise défaite ; enfin, le jeune ecclésiastique ayant présenté sa carte d'électeur, le commis dut s'exécuter et présenter sa carte sur laquelle on lisait son nom, que nous taisons aujourd'hui, espérant bien que ce grossier personnage sera guéri de sa triste maladie d'insulter les prêtres en voyage.

UN DES TÉMOINS.

ANGERS. — Le parquet et la police qui, comme on sait, n'ont jamais besoin de renseignements de la presse, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, savent-ils qu'un seul marchand du département a vendu, cette année, pour le département de la Vienne, 1,500 œufs de perdrix avant l'ouverture de la chasse, œufs qui ont été livrés en temps utile pour les éclosions, et 1,000 jeunes perdreaux dit *pouillards*, depuis l'ouverture de la chasse, lesquels ont été livrés au même acheteur viennois ?

Et l'on s'étonne de la rareté du gibier en Maine-et-Loire !

TRÉLAZÉ. — *Accident mortel.* — Un nommé Guillemot, âgé de 23 ans, était, vendredi, dans la carrière Monthibert à extraire de la pierre, lorsque, tout à coup, il fut entraîné par un énorme bloc au fond de la carrière.

Retiré aussitôt par ses camarades, Guillemot fut conduit chez le docteur Le Barzic, qui ne remarqua aucune fracture.

Malgré cela, le pauvre ouvrier mourut quelques heures après l'accident.

TOURS. — *La libération de la classe.* — C'est lundi qu'ont été libérés les hommes de la classe 1885 ; aussi, grande a été l'animation dans les casernes.

Les partants étaient dans une joie ! C'étaient des cris, des chants, des accolades à n'en plus finir.

Comme tous ces troupiers paraissaient heureux de pouvoir revêtir l'habit civil, et de reconquérir cette liberté dont ils avaient été privés durant quatre années !

Cavaliers et fantassins ont fraternisé le verre en main et bu force rasades à la santé de la classe.

Toute la nuit ça été un va et vient dans nos rues, et hier matin la plupart des libérés prenaient le train pour retourner dans leurs familles.

Bon voyage !

nom d'îles.

Parmi ces îles, les principales appartiennent au groupe le plus occidental. On y distingue l'île-Longue, la Grande-île, les Longues, l'île aux Oiseaux, l'île d'Ancre, la Déchirée. Dans le premier groupe, en deçà de la Conchée, se trouvent les deux Huguenants et la Chapelle. Quasiment désertes, couvertes de varech, trouées de carrières où l'on exploite le granit, ces diverses roches sont dépourvues de végétation et d'habitants. Elles appartiennent à tout le monde, ou, si on le préfère, à l'Etat. Quelques-unes ont été cependant acquises par des particuliers désireux de posséder une station de pêche, ou le droit de tuer des mouettes à leur fantaisie.

En avant de la plus grande des Huguenants, se dresse un rocher plus élevé que les autres et d'où la vue peut s'étendre jusqu'à Jersey sans le secours de la lunette d'approche. Il porte simultanément le nom anglais de l'*Ox*, et le nom normand de *Grand Bouf* ou *Buf*, corruption évidente de *Bœuf*, que traduit le mot saxon *Ox*. Vu à distance, en effet, avec le prolongement de sa grève qui s'arrondit en naseaux, les éleveures de ces points granitiques, assimilables à des cornes, ses crevasses en yeux,

ses contre-forts en larges oreilles, il peut donner assez vaguement, d'ailleurs, l'image de l'animal dont il porte le nom.

Le « Grand-Bouf » était le domaine de cet habitant assez étrange, celui-là même qu'on appelait l'*Ogre*, sur la côte, non pour ses mœurs féroces, — il jouissait au contraire de l'universelle vénération, mais pour la vie solitaire et recluse qu'il s'était imposée. Ce misanthrope ne venait jamais à terre que pour y faire ses provisions, soit qu'il y descendit seul, soit qu'il fût accompagné d'une vieille femme, aussi taciturne que son maître, et que, dans le pays, on appelait « la Bretonne ».

« L'Ogre » était un marin hors ligne. D'extraordinaires légendes couraient sur lui. On ne comptait plus les bateaux de pêche qu'il avait sauvés, et toutes les sociétés de la Manche, de l'île-et-Vilaine, du Pas-de-Calais, de la Somme, du Finistère lui avaient prodigué leurs médailles. Le farouche sauveteur s'était contenté d'ordonner qu'on les suspendît dans la chapelle de la Vierge, à l'église Notre-Dame de Granville, et c'était un dicton dans la population maritime de la côte que l'Ogre était « fabricant d'ex-voto ».

(A suivre.)

RENNES. — Le Conseil municipal a procédé, samedi dernier, à l'élection du maire. M. Le Bastard a été de nouveau nommé par 29 voix sur 30.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 septembre 1890.

Les conditions générales du marché sont peu différentes de celles d'hier, le coupon de 0,75 qu'on a détaché aujourd'hui sur le 3 0/0 perpétuel le ramène à 93,47 ; le 4 1/2 0/0 finit à 106,50.

On continue la liquidation des valeurs aussi tranquillement que possible. Le Crédit Foncier clôture 1,320 et la Société générale à 513. La Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

La réponse des primes s'est effectuée pour la Banque d'Escompte à 527,50 ; nous la retrouvons à 530 ; pour la Banque de Paris à 858,75 ; elle fait 870. Le Crédit Lyonnais clôture à 807. Le Crédit Mobilier finit à 452.

La Banque Nationale du Brésil se négocie aux environs de 727,25 avec une très bonne tendance. L'obligation Porto-Rico se traite couramment à 292,50. Avant peu elle touchera au cours de 300 ; les progrès constants de cette valeur doivent encourager les capitalistes à la mettre en portefeuille, les garanties de premier ordre dont elle est dotée peuvent la faire comparer à un fonds d'Etat.

Nous avons dit que les capitaux français vont être appelés à s'intéresser à une affaire canadienne du plus grand avenir. Il s'agit du placement en France des actions d'une mine d'argent désignée sous le nom de la Silver Glimme et qui est située dans le district argentifère le plus riche du monde, celui qui a mérité le titre de « district de la Montagne d'Argent ». Les journaux du Canada, ceux de Port-Arthur notamment, félicitent l'épargne française de son intervention. L'affaire se présente dans des conditions tout à fait exceptionnelles qui ressortent de la situation de la mine, de la puissance du filon découvert et de la richesse en argent natif et en sulfure ou argent noir, des minerais extraits.

Les Gold Trust font 52. Les Pierrieres de Ceylan 47.

Les Chemins Economiques sont à 419.

#### MARCHÉS

POITIERS. — 13 septembre

Froment, 1<sup>re</sup> qualité, le double déc., 3 70 ; 2<sup>e</sup> qualité, 3 60. — Mouture, 1<sup>re</sup> qualité, 2 80 ; 2<sup>e</sup> qualité, 2 70. — Méteil, 2 60. — Seigle, 1<sup>re</sup> qualité, 2 50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 2 40. — Baillarge, 2 00. — Orge, 2 00. — Avoine, 1<sup>re</sup> qualité, 1 80 ; 2<sup>e</sup> qualité, 1 70. — Blé noir ou sarrasin, le double déc., 2 50. — Paille de froment, les 1,000 kil., 40 ». — Paille de seigle, 50 ». — Foin, les 500 kil., 1<sup>re</sup> qualité, 22 ». 2<sup>e</sup> qualité, 21 ». 3<sup>e</sup> qualité, 20 ». — Sainfoin, 1<sup>re</sup> qualité, 22 ». 2<sup>e</sup> qualité, 21 ». 3<sup>e</sup> qualité, 20 ». — Luzerne, 22 ». 2<sup>e</sup> qualité, 21 ». 3<sup>e</sup> qualité, 20 ». — Chanvre, les 50 hectog., 40 c. — Vesces, le double déc., 3 20. — Mais, 3 00. — Chenevis, 2 50. — Haricots rouges, 5 50. — Haricots blancs, 5 00. — Poids secs ronds, 5 50. — Fèves, 5 05. — Lentilles, 7 50. — Pommes de terres, 0 75. — Carottes, 0 60. — Navets, 0 50. — Oignons, 1 10.

LAYAL, 13 septembre

Froment, double-décal., 3 45. — Orge, 1 86. — Sarrasin, 2 30.



Avis aux Chasseurs

ÉPICERIE CENTRALE  
Rue Saint-Jean, Saumur  
Maison ne vendant que des produits supérieurs.

Depuis 1 fr. 25 la boîte

Pâtés de foie gras truffé,	Depuis 1 fr. 25 la boîte
— de faisan,	
— de grives,	
— d'alouettes de Pithiviers,	
— de bécasses,	
Rillettes de Tours,	
Civet de lièvre,	
Galantine de bœuf,	
— de jambon,	
Etc., etc., etc.	

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Comment cela, mademoiselle ?  
— Oh ! c'est bien simple, allez ! Vous suivez mon raisonnement, n'est-ce pas ? Si je me noie...

Il frissonna.

— Si vous... vous... noyez ?

— Oui. Eh bien, noyez-vous aussi !

Et elle lui tourna le dos et s'enfuit, sans chercher à maintenir son hilarité, un peu nerveuse, toutefois, à la veille de l'événement, énervée surtout par l'espèce de solennité qui paraissait s'attacher à un fait qu'elle avait, dès le principe, tenu pour tout à fait banal.

Rentrée dans sa chambre, elle se fit apporter une carte de la côte et y étudia avec une scrupuleuse attention le théâtre de ses exploits.

Les îles Chausey, séparées du plateau des Minquiers par ce qu'on nomme le passage de la Déroute, ne sont elles-mêmes qu'un vaste banc de sable coupé en deux par une sorte de chenal qui reçoit les noms de passe de la Conchée et de passe Orientale du Nord-Ouest. Cette passe formée du banc total, long de neuf kilomètres, large de six, un double plateau parsemé de roches granitiques ou calcaires, de dimensions variables, dont huit ou dix seulement, sur trois cent vingt-deux, méritent le

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Entre M<sup>me</sup> Marie Saulgrain, lingère, demeurant au Mihervé, commune de Courchamps (Maine-et-Loire), épouse de M. André Baron, maçon, et ce dernier, sans domicile ni résidence connus en France, Il appert :

Que le divorce a été prononcé au profit de M<sup>me</sup> Baron contre son mari.

Pour extrait,  
André POPIN.

Assistance judiciaire; décision du 30 janvier 1889.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE à l'amiable UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 2,

Dépendant de la succession de M<sup>le</sup> POIRIER.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (684)

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite, LE

**Moulin à eau et à vapeur**

DE LA **BLANCHISSERIE**

Commune de Doué-la-Fontaine, à 2 kilomètres de la gare,

Contenant : quatre paires de meules, bluterie, nettoyage, etc., une chaudière neuve économique, de la force de 20 chevaux, ne dépensant que 20 centimes de charbon pour moudre un hectolitre de blé.

On montera des cylindres si le preneur le désire.

S'adresser, pour traiter, à M. SROGNE-LEROUX, propriétaire à Soulangier. (667)

**A VENDRE FOIN**  
première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

**A LOUER UNE MAISON**

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (666)

**ON DEMANDE** une place de **Garde-particulier**. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

**CLERC** Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un **principal Clerc** capable. — S'adresser au journal. (704)

M<sup>lle</sup> HUTT, professeur de piano, et de chant, demeure maintenant, 52, Grand'Rue, à Saumur.

**PILULES BEECHAM**

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.



**CHASSEURS**  
Faites vos provisions à  
**l'Épicerie Parisienne**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	4.40
Galantine de volailles truffée		2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.		2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé		2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne		1.40 et 2. »
Galantine de bœuf		1.40 et 2.25
— de jambon		1.50 et 2.75
Langue de bœuf		2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale (Vétérinaire). — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Liniers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 43	8 10	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11	7 11
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Liniers-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45			11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4			3 26	4 5
Saintes	5 50		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45
Bordeaux									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 44	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 44	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay		7 2	9 39	4 46	5 10
Baugé		7 44	9 51	5 30	5 21
Doué		7 22	9 58	6 16	5 29
Martigné		7 45	10 20	7 5	5 49
Angers		9 12	11 45	10 7	7 12

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 44	3 10	10 44
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55			8 25	8 55	12 7	3 10				7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10			5 20	9 35	
La Ménitré	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42				6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52				6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59				6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7				6 41		
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53			6 58	10 24	
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56			7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45				7 21		
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 43			7 39	10 50	
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35			8 30	11 16	
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14			9 52	11 48	
Paris ar.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58				5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES											
STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. Direct. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. Direct. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. Direct. mixte matin	Expr. mixte matin
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	14 20	9 10	12 20	9 10	12 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47	3 30	6 8	9 30	
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 50	6 43	10 19	4 30	7 14	10 49	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 54	10 19	4 57	7 42	11 12	
Varennes		6 32	8 51	12 22		7 6	10 32	5 7	8 10	11 42	
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 12	12 39	4 5	7 12	10 42	5 9	8 10	11 42	
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 59	4 9	7 25	11 10	5 15	8 15	11 47	
Saint-Martin		7 6	9								